



RETRAITE

Pour booster la pension des femmes, il faut aller vers un partage des points de retraite dans les couples, selon Valérie Batigne, dirigeante de Sapiendo

À l'heure où commencent les nouvelles concertations sur la réforme du système de retraite, la société Sapiendo fait des propositions sur la retraite (encore à la traîne) des femmes. PSI s'est entretenue avec Valérie Batigne, la fondatrice et dirigeante de ce cabinet de conseil, qui a vocation, par l'intermédiaire des banques et assureurs, à aider le grand public à maximiser sa retraite par répartition.

PSI : La retraite des femmes sera au menu du deuxième round de concertation qui doit porter sur les inégalités du système. Quel est le constat aujourd'hui ? La situation n'a-t-elle pas évolué ces dernières années ?

Valérie Batigne : À la retraite, en 2021, les femmes touchent en moyenne une pension brute de droit direct (hors pension de réversion) de seulement 1 159 € par mois, alors qu'elle est de 1 931 € pour les hommes ! Ce qui représente un écart de 40% entre les genres. Mais c'est un écart moyen car pour les plus de 90 ans, il caracole à 50%, quand il chute à un tiers pour les pensionnés entre 65 et 70 ans. Et bien sûr les choses évoluent dans le temps : en 2004, l'écart était de 50% ; il a diminué de 20% en 16 ans. Reste que la situation progresse trop lentement : +1,25% de réduction des inégalités chaque année, ce qui est somme toute normale vu la longueur des carrières (plus de 40 ans).

Ces inégalités à la retraite sont en fait le miroir des inégalités de carrière entre hommes et femmes. La pension n'est que le reflet des rémunérations perçues tout au long d'une vie professionnelle. Or les femmes sont pénalisées car elles mettent plus souvent (encore aujourd'hui) leur carrière entre parenthèse pour s'occuper des enfants. Améliorer les modes de garde est déjà une solution, afin que les femmes puissent réellement avoir le choix de continuer ou non de travailler.

PSI : Quelles sont vos propositions pour remédier aux inégalités à la retraite ?

VB : Elles sont concrètes, réalistes et pas (ou peu) coûteuses. 1/Il faut mieux informer les femmes car elles n'ont pas conscience que moins travailler ampute ensuite leurs droits à retraite. Les couples, qui s'organisent pour s'occuper de leurs enfants, ne font leurs arbitrages dans le présent qu'en fonction du revenu, sans penser à la pension, qui est un revenu différé. Ils ne regardent que les lignes consacrées au salaire net, aux impôts et aux congés. Mais les cotisations de retraite représentent 37% du salaire net avant impôt. Une ligne pourrait donc leur être dédiée sur le bulletin de salaire, notamment s'agissant des points de retraite complémentaire Agirc-Arrco dont il est aisé de faire la traduction monétaire pour plus de lisibilité. Les ménages pourraient ainsi arbitrer en toute connaissance de cause. En attendant, Sapiendo propose des simulateurs dont un dédié aux femmes, pour pouvoir visualiser leur situation à la retraite, ou sur les cotisations acquittées.

2/Il convient d'inviter au partage des points de retraite dans les couples quand il y a déséquilibre entre les carrières. On a bien donné la possibilité aux pères de récupérer (comme les femmes) des trimestres pour l'éducation des enfants dans la retraite de base. Les partenaires sociaux pourraient se pencher sur la possibilité d'un partage de points en retraite complémentaire ; pas besoin de loi pour cela et cela ne fait que répartir des droits existants, sans les renchérir ! Et il faut pouvoir le faire au fil de l'eau, de sorte qu'en cas de séparation, les jeux soient faits. 3/L'incitation pour les femmes à retravailler, quand elles ont interrompu leur carrière professionnelle, doit être marquée. Pour les encourager, notamment quand l'interruption a été longue, il serait judicieux de leur accorder des droits supplémentaires gratuits. Si cela peut avoir un coût certain, il sera compensé quelque part. Des femmes qui retournent sur le marché du travail, ce sont des cotisations en plus pour équilibrer le système de retraite. Et puis, on a pu lire dans un rapport récent sur les petites retraites qu'une femme sur deux ayant une retraite inférieure à 1 000 € la voit déjà subventionnée via le minimum de pension.



PSI : Le premier sujet des concertations sur la retraite est l'emploi des seniors. Avez-vous aussi des propositions sur ce volet ?

VB : Aider les femmes à retourner sur le marché de l'emploi contribuera aussi quelque part au chantier sur l'emploi des seniors. Sinon, il faut lever les freins aux dispositifs existants, comme la retraite progressive. Liquider deux fois en deux ou trois ans, c'est trop lourd ! Quant au cumul emploi-retraite, il faudrait qu'il génère des droits, mais sans compliquer la liquidation de la pension.

Propos recueillis par Marie Duribreux